



Publié le : 06/03/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 février 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 février, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°5), **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°5), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°5), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°5), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°15), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°5), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISIN, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question n°5), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** M. Sébastien GIRARDET

Étaient absents : **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMALLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques

KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Françoise PRESSE, Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°13), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN à M. Jean-Michel CAYUELA, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (jusqu'à la question n°4 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2026/2026.00073

Rapport n°12 - EPCE CBN BFC-ORI – Contribution au titre du programme de travail territorial 2026

EPCE CBN BFC-ORI – Contribution au titre du programme de travail territorial 2026

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°4	29/01/2026	Favorable
Bureau	12/02/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2025-2029 « Biodiversité »	Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

L'établissement public de coopération environnementale (EPCE) Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNBFC - ORI), officiellement créé par arrêté préfectoral le 18/04/2025, a repris au 01/01/2026 les activités de l'association CBNFC - ORI. Il compte 19 membres, dont Grand Besançon Métropole.

En sus de la dotation statutaire, s'élevant à 10 000 €, Grand Besançon Métropole peut apporter annuellement une dotation complémentaire en lien avec des actions sur son territoire.

Le programme « biodiversité et territoire » mobilise pour 2026 un budget de 128 985 € co-financé par les collectivités membres de l'EPCE. Il est proposé de signer une convention de partenariat pour l'année 2026, et d'attribuer à l'établissement une dotation complémentaire de 20 000 €, afin de poursuivre la déclinaison territoriale du programme.

Les actions 2026 portent, entre autres, sur la connaissance des forêts et l'utilisation des lichens comme bioindicateurs de qualité de l'air, en lien avec ATMO-BFC.

I. Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés

L'établissement public de coopération environnementale (EPCE) regroupant le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBNBFC-ORI) et l'antenne Bourgogne du Conservatoire botanique national du bassin parisien, a été officiellement créé par arrêté préfectoral le 18/04/2025. Dénommé « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBNBFC-ORI) », l'EPCE compte 19 membres, dont Grand Besançon Métropole qui préside la structure.

Cet établissement public a pour objectif de conduire les 5 missions d'intérêt général dévolues aux CBN par l'article R.416-1 du code de l'environnement, étendues au domaine des invertébrés :

- développer la connaissance sur la flore, la fonge, les végétations, les habitats, les invertébrés,
- gérer, diffuser et valoriser les données,
- contribuer à la gestion conservatoire des écosystèmes et à la restauration écologique,
- apporter son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation en matière de préservation de la biodiversité,
- communiquer, sensibiliser et mobiliser les acteurs.

Conformément aux statuts du nouvel établissement, la dotation statutaire de Grand Besançon Métropole s'établit annuellement à 10 000 €. En complément, une dotation complémentaire peut être versée afin de poursuivre un programme de travail propre au territoire. La délibération du 14 novembre 2024 stipule que le montant total de dotation doit rester dans la limite de 30 000 €, soit la subvention accordée jusqu'alors, au titre du programme partenarial.

II. Etat d'avancement du partenariat et bilan de l'année 2025

Le partenariat mené depuis 2011 a permis de développer la connaissance floristique et entomologique (étude des insectes) du territoire, de publier en 2019 un atlas de la biodiversité du Grand Besançon, de produire des supports pédagogiques, d'apporter une expertise dans le cadre des projets, et de développer des protocoles scientifiques en lien avec les politiques portées par la collectivité.

En 2025, le Conservatoire a :

- conduit des vérifications sur le terrain de données anciennes de flore et d'insectes à enjeux sur le territoire,
- poursuivi le travail visant à compléter les lacunes de connaissance sur les massifs forestiers, avec :
 - o l'application d'un protocole ciblé sur les îlots de sénescence,
 - o l'application d'un protocole pour connaître la répartition du dicrane vert (mousse réputée indicatrice des massifs forestiers anciens)
- produit un document de restitution aux élus et habitants des résultats du programme d'études 2021-2024 portant sur les lichens et la qualité de l'air (en lien avec ATMO BFC - livraison sur janvier 2026),
- évalué l'efficacité des mesures compensatoires mises en place dans le cadre de l'aménagement de la ZAE des Marnières sur la commune de Chalezeule (suivi des populations de papillons sur une parcelle conservée)
- coordonné la convention de partenariat

III. Convention de partenariat 2026

La dotation statutaire de GBM participe au financement des missions d'intérêt général de l'établissement, présentées dans le projet d'établissement.

Une dotation complémentaire peut être apportée annuellement, en lien avec des actions sur le territoire.

Le programme « biodiversité et territoire » mobilise pour 2026 un budget de 128 985 € co-financé par les collectivités membres de l'EPCE (voir tableau de financement prévisionnel en annexe).

Il est proposé de signer une convention de partenariat pour l'année 2026 et d'attribuer à l'établissement une dotation complémentaire de 20 000 €, afin de financer la déclinaison territoriale du programme.

Le programme « biodiversité et territoire » prévoit les actions suivantes sur le territoire de Grand Besançon Métropole :

- poursuivre la réactualisation des données de flore et/ou insectes à enjeu sur le territoire, et identifier les stations soumises à une pression,
- poursuivre le travail visant à compléter les lacunes de connaissance sur les massifs forestiers :
 - o application d'un protocole ciblé sur les îlots de sénescence,
 - o application d'un protocole pour connaître la répartition du dicrane vert (mousse réputée indicatrice des massifs forestiers anciens)
- présenter les résultats du programme de travail sur les lichens et la qualité de l'air, mis au point en 2021 et appliqué entre 2021 et 2024 sur quinze stations du territoire (présentation prévue en 2025 et reportée à début 2026) et reconduire l'application du protocole sur les stations suivies en 2021 (suivi à N+5)
- participer au comité technique du projet APRIO (Agir Pour Réduire l'Impact de l'Ozone) sur la qualité de l'air, mené en partenariat avec ATMO

- apporter une expertise ponctuelle (par exemple : lutte contre les espèces invasives, assistance aux directions)

Cette proposition nécessite le versement, par Grand Besançon Métropole, d'une dotation complémentaire annuelle à hauteur de 20 000 € en 2026, en complément de la dotation statutaire de 10 000 €.

Rappel du soutien financier GBM :

	2022	2023	2024	2025	2026
Association CBNFC - ORI	33 517 €	30 722 €	30 082 €	30 000 €	
EPCE CBNBFC – ORI (soutien exceptionnel dans le cadre de la création de l'EPCE)				1000 €	
EPCE CBNBFC – ORI (Dotation statutaire)					10 000 €
EPCE CBNBFC – ORI (Proposition de dotation complémentaire)					20 000 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du bilan des actions 2025 et du programme de travail 2026,
- attribue, en complément de la dotation statutaire de 10 000 €, une dotation complémentaire de 20 000 € au Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés, au titre du co-financement du programme de travail 2026 « Biodiversité et territoires ».
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2026 annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

**PROGRAMME "BIODIVERSITE ET TERRITOIRES" 2026
PLAN DE FINANCEMENT**

Budget global programme "Biodiversité et territoire 2026" du CBNBFC-ORI	Montant	Besançon	GBM	Grand Dole	Cons.dep. 21	Cons.dep. 25	Cons.dep. 39	Cons.dep. 70	Cons.dep. 89
Connaissance et suivi de sites relevant d'une politique publique des membres de l'EPCE	91 793 €	5 605 €	15 147 €	5 647 €	6 549 €	19 706 €	34 000 €		5 139 €
Inventaire permanent à la maille ou à l'échelle communale des territoires en déficit de connaissance	18 782 €		885 €	4 897 €				13 000 €	
Mobilisation des territoires	11 861 €	413 €	4 012 €	1 070 €		6 366 €			
Routes et biodiversité	6 549 €				3 599 €	2 950 €			
total	128 985 €	6 018 €	20 000 €	11 614 €	10 148 €	29 022 €	34 000 €	13 000 €	5 139 €
		4,7%	15,5%	9,0%	7,9%	22,5%	26,4%	10,1%	4,0%

co-financement PNA Messicole

			10 089 €				
--	--	--	----------	--	--	--	--

Projet "Biodiversité et territoires" du CBNBFC-ORI

Détail des actions 2026

Temps agents Coût environné

Connaissance et suivi de sites relevant d'une politique publique des mers	1473	91 793 €
Territoire Bisontin	95	5 605 €
Suivi d'évolution de milieu - Volet espaces verts <i>Application du protocole de suivi de l'évolution des milieux selon les modalités de gestion sur deux sites (Parc urbain et les Vieux Glacis). Le travail servira à terme à valider des préconisations de gestion et à être relayé plus largement.</i>	28	1 652 €
Suivi d'évolution de milieu - Volet forêt <i>Massif de Chailluz : Recherche des données existantes et analyse bibliographique en vue de la mise en place d'un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers selon la gestion (1ère phase)</i>	39	2 301 €
Suivi renaturation Grette Brulard <i>Accompagnement du service des espaces verts dans la construction d'un protocole de suivi de l'évolution des milieux renaturés sur le site Grette-Brulard. Le travail contribuera à la construction d'un schéma technique de renaturation des espaces urbanisés et sera destiné à être relayé plus largement.</i>	28	1 652 €
Territoire de Côte d'Or	111	6 549 €
Falaises de Baulme la Roche <i>Assistance spécifique « ENS labellisés et émergent » : réalisation des inventaires floristiques nécessaires définis au premier plan de gestion. Coordination LPO gestionnaire</i>	37	2 183 €
Milieux tourbeux de Champeau-en-Morvan <i>Assistance spécifique « ENS labellisés et émergent » : réalisation des inventaires floristiques nécessaires à la rédaction du premier plan de gestion. Coordination PNR du Morvan gestionnaire</i>	37	2 183 €
Réservoir de Cercey <i>Assistance spécifique « ENS labellisés et émergent » : réalisation des suivis floristiques sur les espèces patrimoniales prévus au plan de gestion. Prospections sur Grosbois pour l'extension prévue de l'ENS. Coordination LPO gestionnaire</i>	37	2 183 €
Territoire du Doubs	334	19 706 €
Contribuer à la rédaction et à la validation du plan de gestion des sites ENS <i>Renouvellement de plans de gestion d'ENS en cours et à venir en 2026. Les sites pressentis sont : Vallée de l'Allan, Tourbières du Mémont-Bizot, Val de Morteau, Arc-sous-Cicon, Passonfontaine, la Côte à Châteauneuf-les-Fossés</i> <i>Participation CoPil/CoTech : Roche de Haute-pierre, Reculée de Cussey/Lison, Côte de Moini, Roche de Nans</i>	65	3 835 €
Etablissement d'une synthèse des enjeux présents sur les ENS du Doubs <i>Fourniture d'une couche d'alerte SIG</i>	10	590 €
Inventaire botanique de l'extension de l'ENS "Source de la Doue" <i>Inventaire de la flore à enjeux (bryophytes et trachéophytes) sur l'extension de l'ENS "Source de la Doue"</i>	54	3 186 €
Inventaire botanique du site d'intérêt "Tourbière des Creugnots et les Seignes" <i>Inventaire de la flore à enjeux (trachéophytes) sur le site du schéma des ENS "Tourbière des Creugnots et Les Seignes"</i>	50	2 950 €
Inventaire de la végétation sur l'ENS d'Avanne-Aveney <i>Caractérisation de la végétation (relevés phytosociologiques par points), définition de l'état de conservation des unités prairiales & recherche des espèces à enjeux</i>	70	4 130 €
Inventaire malacologique sur l'ENS des Roches de Nans et sur l'ENS des Belles Seignes <i>Affiner la connaissance des cortèges malacologiques : Inventaire de la malacofaune et recherche d'espèces à enjeux sur l'ENS des Roches de Nans et premières phases de recherche sur l'ENS des Belles Seignes</i>	85	5 015 €
Territoire Grandbisontin	236	15 147 €
Dicrane vert <i>Compléter l'inventaire communal de la flore sauvage et de l'entomofaune : Compléter les lacunes de connaissance sur la répartition du dicrane vert dans les massifs forestiers. Le travail servira à terme à établir des préconisations de gestion.</i>	28	1 652 €
Ilot de sénescence <i>Application du protocole pour compléter les lacunes de connaissance sur les massifs forestiers, ciblées sur des îlots de sénescence. Le travail servira à terme à établir des préconisations de gestion. 3 volets : bryoflore, lichens et invertébrés</i>	108	7 604 €
Inventaire des bryophytes et des lichens patrimoniaux <i>Application du protocole d'utilisation des lichens comme bioindicateurs de la qualité de l'air mis en place avec ATMO BFC</i>	100	5 891 €
Territoire Granddolois	74	5 647 €
Compléter et mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et régional en dehors des ZNIEFF et des sites Natura 2000 : Cartographie des habitats à enjeux <i>Recherche de nouvelles surfaces à enjeu à cartographier, réalisation de relevés phytosociologiques des habitats, actualisation de la cartographie disponible, en analysant, pour les habitats d'intérêt, l'évolution surfacique de la typicité floristique des habitats revus et l'évolution surfacique des habitats disparus : préparation de la campagne de terrain, prospection, saisie. Renseignement du rapport d'activités intermédiaire en fin d'année. Transmission des données collectées et rédaction du rapport technique final.</i>	74	5 647 €

Territoire jurassien	542	34 000 €
ENS CdL : Largillay et la Tour du Meix : Inventaires entomologiques <i>Inventaires entomologiques (Rhopalocères, Orthoptères) du site</i> - Préparation du terrain - Inventaires (3 passages) - Rédaction d'un compte-rendu de visite	51	3 009 €
ENS CdL : Largillay et la Tour du Meix : inventaires botaniques et phytosociologique <i>Deux passages en fonction de la phénologie un premier en mai-juin, le second début septembre.</i> - Préparation du terrain - Inventaires - Rédaction d'un compte-rendu de visite	27	1 593 €
ENS de Bellecin : Inventaire des bryophytes - Préparation du terrain - Inventaire (une journée de terrain) - Identification des échantillons - Saisie des données - Rédaction d'un compte-rendu	35	2 065 €
ENS de Surchauffant : Inventaire des bryophytes - Préparation du terrain - Inventaire (une journée de terrain) - Identification des échantillons - Rédaction d'un compte-rendu	35	2 065 €
ENS de Surchauffant : suivi de l'impact de la gestion sur la flore et les habitats - Relevés de terrain du suivi des placettes - Analyse des données, rédaction et coordination du rapport	57	3 363 €
ENS de Surchauffant : suivi de l'impact de la gestion sur les insectes - Relevés de terrain du suivi des placettes - Saisie et analyse des données et rapport	74	4 366 €
ENS du Lac de Viremont : Suivi de la population de Gladiolus palustris - Préparation de la campagne de terrain - Prospection de présence 400 placettes sur 2 transects - Prospection 200 placettes sur 2 transects : dénombrement individus stériles ou fleuris, mesure de longueur de feuilles, mesures d'indicateurs écologiques - Suivi de végétation : 12 relevés phytosociologiques et relevés fréquence de type IFEF sur 60 placettes de 0,25 m ² - Cartographie et inventaire d'individus sur placettes au tachéomètre - Saisie des données, synthèse et rédaction d'un compte-rendu d'activité	119	6 978 €
ENS étangs de Courlaoux : Inventaires botaniques et phytosociologique <i>Deux passages en fonction de la phénologie un premier en mai-juin, le second début septembre.</i> - Préparation du terrain - Inventaires - Rédaction d'un compte-rendu de visite	27	1 593 €
ENS étangs de Courlaoux : Inventaires entomologiques <i>Inventaires entomologiques (odonates) du site</i> - Préparation du terrain - Inventaires (3 passages) - Rédaction d'un compte-rendu de visite	51	3 009 €
Lac de Chalain : Inventaires des characées et de la flore aquatique <i>Une première étude (CBNFC 2017) montrait une certaine diversité dans les communautés aquatiques du lac. L'objectif sera d'en analyser les évolutions, notamment celles des peuplements de characées vis-à-vis de la réhausse du niveau d'eau.</i> - Préparation du terrain - Prise de contact et consultation des personnes ressources - Réalisation de 45 transects sur le lac - Détermination (notamment des characées) - Saisie des données (Lobelia)	66	3 894 €
Lac de Chalain : Rédaction d'un rapport de synthèse - Cartographie et mise en page des cartes (SIG) - Rédaction d'un rapport de synthèse incluant : présentation du site, méthodologie, résultats (fiches espèces et habitats aquatiques) et cartes	35	2 065 €
Territoire de l'Yonne	81	5 139 €
ENS Bas-rebourseau <i>Inventaire botanique de sites labélisés ou en cours de labélisation</i>	17	1 123 €
ENS Lac du Bourdon <i>Inventaire botanique de sites labélisés ou en cours de labélisation</i>	47	2 893 €
ENS St-Maurice Thizouaille <i>Inventaire botanique de sites labélisés ou en cours de labélisation</i>	17	1 123 €
Inventaire permanent à la maille ou à l'échelle communale des territoires	318	18 782 €
Territoire Grandbisonin	15	885 €
Réactualisation données Flore <i>Compléter l'inventaire communal de la flore sauvage et de l'entomofaune : Réactualisation de données d'espèces de flore et/ou d'insectes à enjeux.</i>	15	885 €
Territoire Grandolois	83	4 897 €
Compléter et/ou actualiser l'inventaire de l'entomofaune (Orthoptères, Rhopalocères et Odonates) et d'autres invertébrés : Inventaire à l'échelle communale et recherche d'espèces prioritaires <i>Inventaire : préparation de la campagne de terrain, prospection, détermination, saisie. Renseignement du rapport d'activités intermédiaire en fin d'année. Transmission des données collectées et rédaction du rapport technique final.</i>	83	4 897 €

Territoire de Haute Saône	220	13 000 €
Inventaire communal de l'entomofaune (Odonates, Rhopalocères & Orthoptères) sur le département de Haute-Saône : sélection de 6 communes a minima selon l'état des connaissances - <i>Choix des mailles en fonction de l'état des connaissances</i> - <i>Mise en oeuvre du protocole d'inventaire standard</i> - <i>rédaction du rapport d'activité</i>	75	4 425 €
Inventaire des trachéophytes (plantes à fleur) de 11 mailles carrées sur le département de Haute Saône - <i>Choix des mailles en fonction de l'état des connaissances</i> - <i>Mise en oeuvre du protocole d'inventaire standard</i> - <i>rédaction du rapport d'activité</i>	145	8 575 €
Mobilisation des territoires	150	11 861 €
Territoire Bisontin	7	413 €
Sensibilisation et formation à la préservation de la biodiversité végétale, fongique et des invertébrés <i>Echanges techniques avec les services, sensibilisation des agents aux actions de gestion en faveur de la biodiversité - volet flore</i>	7	413 €
Territoire du Doubs	59	6 366 €
Appel à projet CD25/LPO/CBNFC-ORI pour mobiliser les communes et intercommunalités sur leur biodiversité et leur trame verte et bleue <i>Assistance à la mise en œuvre (présentation des enjeux, conseils), participation à la réalisation d'un poster : volet entomofaune, botanique et habitat</i> <i>Réalisation d'un poster communal (préparation fond de carte et mise en page)</i>	59	3 671 €
Apporter une expertise pour permettre à la collectivité de préciser ses modalités d'interventions sur les sites ENS du Doubs ou d'autres problématiques liées aux milieux naturels	56	2 695 €
Territoire Grandbisontin	68	4 012 €
Apport d'une expertise pour permettre à une collectivité territoriale de préciser ses modalités d'intervention - Volet Accompagnement des directions <i>Grandes heures natures (événement et projet de charte), Plan de gestion de la base d'Osselle</i>	7	413 €
Apport d'une expertise pour permettre à une collectivité territoriale de préciser ses modalités d'intervention - Volet EEE <i>Suite des actions mises en oeuvre en vue de la lutte contre des plantes exotiques envahissantes (stations localisées) : information et échanges avec les acteurs concernés</i>	5	295 €
Apport d'une expertise pour permettre à une collectivité territoriale de préciser ses modalités d'intervention - Volet ozone et qualité de l'air <i>Projet APRIO-Agir pour Réduire l'Impact de l'Ozone en partenariat avec ATMO. Echanges, participations aux réunions (1 CoTech, 1 CoPil et groupe de travail "forêts")</i>	49	2 891 €
Apport d'une expertise pour permettre à une collectivité territoriale de préciser ses modalités d'intervention - Volet planification <i>Planification : participation à un groupe de travail sur les sous-trames écologiques, en lien avec un PLUi</i>	7	413 €
Territoire Grandolois	16	1 070 €
Agréger les données cartographiques d'habitats disponibles et conformes au cahier des charges régional : Agrégation des données cartographiques d'habitats à enjeu avec la couche SIG régionale <i>Validation et agrégation des données d'habitats produites sur le territoire du Grand Dole (hors cartographies Natura 2000), pour faciliter la consultation des données par la CAGD (une seule couche SIG) et pour faciliter la mobilisation des données habitats par le CBNBFC-ORI</i>	7	539 €
Informers les élus locaux et les résidents sur la flore et l'entomofaune de leur commune et du territoire de l'agglomération <i>Participation à un événement communal autour de l'environnement et de la biodiversité : tenue d'un stand à la randonnée annuelle de la biodiversité le 30/05/2026 à St-Aubin</i>	9	531 €
Routes et biodiversité	111	6 549 €
Territoire de Côte d'Or	61	3 599 €
formation des agents, étude du patrimoine hébergé par le réseau départemental et contacts pour la gestion écologique des bords de route avec les agences locales.		
Territoire du Doubs	50	2 950 €
-accompagnement global pour définir une stratégie d'entretien des dépendances vertes (notamment gestion de foyers de renouées asiatiques) -accompagnement ponctuel en lien avec la DRITT : opérations ciblées, estimation des enjeux -accompagnement des équipes EEE / flore protégée		
Total général	2052	128 985 €

Toutes les données naturalistes issues de ce programme sont publiques. Sauf pour les données concernant des espèces définies comme

ANNEXE

Convention de partenariat 2026

Grand Besançon Métropole

Conservatoire Botanique National de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés

Entre :

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 25/09/2025, ci-après dénommée « **Grand Besançon Métropole** », d'une part,

Et :

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, ci-après dénommé Conservatoire botanique, association de type loi 1901, dont le siège est situé 9 rue Jacquard - BP 61738 - 25000 Besançon, représenté par sa Présidente, Madame Lorine GAGLILOLO, ci-après dénommé « **le Conservatoire** », d'autre part.

Preamble

L'établissement public de coopération environnementale (EPCE) regroupant le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI) et l'antenne Bourgogne du Conservatoire botanique national du bassin parisien, a été officiellement créé par arrêté préfectoral le 18/04/2025. Dénommé « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI) », l'EPCE compte 19 membres, dont Grand Besançon Métropole.

Cet établissement public a pour objectif de conduire les 5 missions d'intérêt général dévolues aux CBN par l'article R.416-1 du code de l'environnement, étendues au domaine des invertébrés :

- ✓ Développer la connaissance sur la flore, la fonge, les végétations, les habitats, les invertébrés,
- ✓ Gérer, diffuser et valoriser les données,
- ✓ Contribuer à la gestion conservatoire des écosystèmes et à la restauration écologique,
- ✓ Apporter son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation en matière de préservation de la biodiversité,
- ✓ Communiquer, sensibiliser et mobiliser les acteurs.

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole s'est engagée, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, à renforcer son action en matière de préservation et de restauration de la biodiversité. Il s'agit notamment de définir une stratégie globale en lien avec les différences compétences de la Communauté urbaine, de mettre en place des actions concrètes de préservation, et de lutter contre les espèces invasives.

Afin d'atteindre leurs objectifs respectifs, les deux signataires ont décidé de signer la présente convention de partenariat pour 2026.

Cette convention s'inscrit dans la continuité du partenariat mené entre 2011 et 2025 entre Grand Besançon Métropole et le Conservatoire botanique (alors sous sa forme associative). Ce partenariat a permis de développer la connaissance de la flore et des insectes du territoire, de publier en 2019 un atlas de la biodiversité du Grand Besançon, de produire des supports pédagogiques, d'apporter une expertise dans le cadre des projets, et de développer des protocoles scientifiques en lien avec les politiques portées par la collectivité.

Article 1 - Objet de la convention

L'article 21 des statuts du Conservatoire, relatif aux apports et contributions des membres, fixe les dotations statutaires annuelles dues par chacun des membres. Les dotations statutaires participent au financement des missions d'intérêt général de l'établissement, présentées dans le projet d'établissement.

L'article 21 des statuts précise également : « *Dans le cadre de la préparation du budget annuel de l'EPCE voté en conseil d'administration, chaque membre peut convenir d'apporter une participation financière complémentaire aux ressources de l'EPCE pour l'exercice. Cette dotation complémentaire pourra être fléchée au sein du budget de l'EPCE pour les activités et missions particulières pour lesquelles le membre aura signifié son intérêt.* » Ainsi, la dotation complémentaire correspond à un programme de travail territorial, inscrit dans la section « Biodiversité et territoires » de la programmation annuelle de l'établissement.

L'objet de la présente convention est de définir les objectifs et les obligations des deux parties, relativement au programme de travail territorial défini annuellement. Elle prévoit que soient fixés annuellement par délibération : le montant de la dotation complémentaire, et le contenu détaillé du programme de travail territorial.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2026, et prend effet, après signature par les deux parties, à la date de sa transmission au contrôle de légalité.

Au terme, les parties examineront l'opportunité de reconduire le partenariat en l'état ou de l'adapter.

Article 3 – Description du partenariat

Chaque année, le Conservatoire et ses collectivités membres élaborent conjointement une proposition de programme de travail territorial nommé « biodiversité et territoires », autour des thématiques suivantes :

- Connaissance et suivi des sites naturels à enjeu relevant des politiques publics des membres du CBNBFC-ORI
- Inventaire permanent d'un territoire en déficit de connaissance
- Mobilisation des territoires qui permettra notamment d'apporter une expertise aux collectivités membres du CBNBFC-ORI afin de leur permettre de préciser leur modalité d'intervention sur différents volets de leur politique en lien avec la préservation de la biodiversité.
- Prise en compte de la biodiversité dans les politiques des membres axées sur les routes, l'agriculture ou le tourisme

Pour 2026, le soutien de Grand Besançon Métropole pour ce projet biodiversité et territoires portera notamment sur trois axes de travail :

- Améliorer la connaissance de la flore, des habitats et de l'entomofaune (insectes) sur le territoire de Grand Besançon Métropole
- Apporter une assistance technique et scientifique dans la définition des politiques publiques (expertise, assistance à maîtrise d'ouvrage...).
- Mener des actions pour la transmission de cette connaissance (information et éducation spécialisée sur la flore, l'entomofaune et la végétation)

Ces axes de travail correspondent à des missions d'intérêt général du Conservatoire, en particulier : la connaissance, la cartographie et la surveillance de la flore sauvage et des invertébrés, l'expertise et l'appui aux services de l'Etat et des collectivités.

Article 4 – Montant de la dotation complémentaire

En sus d'une dotation statutaire annuelle, dont le montant est fixé à 10 000 €, Grand Besançon Métropole peut attribuer chaque année au Conservatoire une dotation complémentaire. Cette dotation complémentaire atteint au maximum 20 000 € par an, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2024, indiquant que le montant total des dotations apportées par Grand Besançon Métropole ne dépassera pas 30 000 € par an.

Le programme « biodiversité et territoire » mobilise un budget de 128 985 € co-financé par le Grand Dole, Besançon, Grand Besançon Métropole et les conseils départementaux de Cote d'Or, du Doubs, du Jura, de l'Yonne et de Haute Saône. La dotation complémentaire de Grand Besançon Métropole est de 20 000 €, soit 15,5% du programme présenté **en annexe**.

Article 5 - Elaboration du programme de travail, suivi et coordination

La déclinaison territoriale grandbisonnienne du projet « biodiversité et territoires » est soumise chaque année au Conseil Communautaire, comme prévu à **l'article 4**. Il est élaboré conjointement par le Conservatoire et ses collectivités membres au sein du comité de programmation de l'EPCE CBNBFC-ORI, en lien avec les thématiques et axes de travail fixés à **l'article 3**.

A cette fin, le Conservatoire fournit, avant le 30 octobre de l'année N, une note provisoire sur l'exécution du programme en cours, et sur les perspectives de travail pour l'année N+1.

Les rendus (notes, rapports...) correspondant au programme de travail territorial de l'année N sont transmis avant le 31 mars de l'année N+1.

Les temps d'échange entre les partenaires, nécessaires au montage et au suivi du programme de travail, sont couverts par la dotation statutaire apportée par Grand Besançon Métropole sur la base de deux temps d'échange (en présentiel ou en visioconférence) à prévoir chaque année. Des points téléphoniques sont à prévoir tant que de besoin.

Article 6 – Engagements du Conservatoire

Le Conservatoire s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif
- Utiliser la dotation complémentaire versée par Grand Besançon Métropole aux seuls objets de **l'article 3**
- Tenir Grand Besançon Métropole régulièrement informé de l'état d'avancement du programme de travail, ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre
- Transmettre à Grand Besançon Métropole les éléments mentionnés à l'article 5 ainsi que tous documents et tous renseignements qu'il pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Article 7 - Information et communication

Grand Besançon Métropole et le Conservatoire s'engagent à s'informer mutuellement de toutes les actions de communication qu'ils mèneront autour des actions réalisées en application de la présente convention cadre.

Sur les documents relatifs aux actions communes, le Conservatoire et Grand Besançon Métropole s'engagent à :

- afficher les logos des deux structures sur tous les supports présentant les actions concernées,
- présenter de façon claire les engagements respectifs des partenaires.

Article 8 – Echanges de données

Afin de capitaliser sur les nouvelles données générées par les études, le service SIG de Grand Besançon Métropole se verra ouvrir un compte d'accès sur Lobelia afin de télécharger les données nécessaires à la mise à jour des bases de données de GBM.

Les données SIG seront livrées avec leurs métadonnées respectives. Les modalités de gestion et de garantie des propriétés intellectuelles des données et productions livrées seront assurées par les

mentions suivantes lors de toute réutilisation par l'un ou l'autre des partenaires (par exemple, « *source* : ... » ; « *traitement statistique* : ... » ; « *cartographie* : ... » ; etc.).

En tant que chef de file chargé de la validation scientifique des données Flore Fonge Habitats Invertébrés sur le territoire grandbisonin, le CBN transmet la totalité des données issues du programme « biodiversité et territoires » à la plateforme régionale SINP nommée SIGOGNE. De ce fait, les données disposent toutes d'un identifiant unique SINP. Les services de Grand Besançon Métropole s'engagent à conserver cet identifiant unique dans ses propres bases de données.

Article 9 - Modalités de versement de la dotation complémentaire

Le versement de la dotation complémentaire prévue à l'**article 4** et se rapportant aux missions dévolues au Conservatoire selon l'**article 3** de la présente convention de partenariat, intervient comme suit :

- acompte (80 % de la participation) : au retour de la délibération du Conseil Communautaire visée par le Contrôle de Légalité,
- solde : à la remise d'un bilan technique et financier pour l'année écoulée.

Article 10 – Responsabilité - Assurance

Les activités du Conservatoire mentionnées dans la présente convention relèvent de sa responsabilité pleine et entière.

Article 11 - Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux définis à l'**article 1^{er}**.

Article 12 – Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par le Conservatoire sans l'accord écrit de Grand Besançon Métropole, ce dernier peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le Conservatoire et avoir préalablement entendu ses représentants. Grand Besançon Métropole en informe l'organisme par écrit.

Article 13 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait en 2 exemplaires, à le

La Présidente du
Conservatoire botanique national de
Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire
régional des Invertébrés,

Lorine GAGLIOLO

La Présidente de
Grand Besançon Métropole,

Anne VIGNOT

ANNEXE : PROGRAMME BIODIVERSITE ET TERRITOIRE 2026